|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Lettre circulaire**CA/273** | Le 2 avril 2024 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Objet: | **Résumé des conclusions de la trente-et-unième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications** |
|  |
|  |
|  |
|  |

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa trente-et-unième réunion du 25 au 27 mars 2024.

Le résumé des conclusions de la réunion figure dans la pièce jointe à la présente lettre.

On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse: [https://www.itu.int/rag/](https://www.itu.int/rag/#/fr).

Mario Maniewicz
Directeur

Pièce jointe: 1

PIÈCE JOINTE

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA TRENTE-ET-UNIÈME RÉUNION
DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS

(Source: Documents [RAG/TEMP/1(Rév.2) et (Corr.1)](https://www.itu.int/md/R23-RAG-240325-TD-0001/en))

| Point de l'ordre du jour | Objet/Document(s) | Conclusions |
| --- | --- | --- |
| 1 | Remarques liminaires | Le Président du GCR, M. Mohammed Aljanoobi (Arabie saoudite) a déclaré la réunion ouverte.Dans son allocution de bienvenue, la Secrétaire générale de l'UIT a félicité l'ensemble de la communauté de l'UIT-R (et tout particulièrement le Directeur du BR), non seulement pour les résultats remarquables auxquels l'AR-23 et la CMR-23 ont abouti de façon générale, mais aussi et surtout pour la manière dont ils ont été obtenus. Elle a déclaré que la CMR et l'AR avaient été fructueuses dans un contexte où l'humanité fait face à certains des plus grands défis de son histoire: de la crise climatique à la fracture numérique persistante, avec un tiers des habitants de la planète qui ne sont toujours pas connectés.Le Directeur du BR a souhaité la bienvenue aux délégués à la première réunion du GCR de la nouvelle période pour les activités des commissions d'études de l'UIT-R et les travaux préparatoire menés à l'échelle mondiale en vue de la CMR-27. Il a souligné que les avis qui seraient formulés par le GCR à son intention et à celle du Bureau seraient essentiels pour faire progresser les travaux des commissions d'études, et cela d'autant plus que, du fait de l'accroissement de la demande de fréquences radioélectriques, la gestion du spectre et les travaux menés par l'UIT-R sont importants pour la communauté mondiale. Le Directeur du BR se réjouit de voir les résultats des mesures que l'AR-23 a demandé au GCR de prendre. En outre, il a rappelé que les buts principaux du GCR étaient notamment d'examiner les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies concernant les Assemblées des radiocommunications, les commissions d'études et la préparation des Conférences des radiocommunications.Le Directeur du TSB a souhaité la bienvenue aux délégués et leur a fait savoir que la nouvelle Résolution sur l'intelligence artificielle (IA) adoptée la semaine précédente par l'Assemblée générale des Nations Unies représentait un progrès important en termes de coopération internationale pour faire en sorte que l'IA continue de servir le bien social. Dans cette Résolution, il est reconnu que l'UIT est un chef de file avec sa plate-forme «l'IA au service du progrès» et l'élaboration de cadres de gouvernance et de normes techniques est encouragée. En outre, le Directeur du TSB a fait savoir que l'UIT-T se préparait en vue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) qui aurait lieu en octobre et pour la toute première fois en Asie – plus précisément en Inde – et que la demande liée aux travaux de normalisation de l'UIT continuait d'évoluer très rapidement. L'AMNT nous aidera à rester bien placés pour répondre à cette demande. L'esprit de collaboration et de consensus qui sous-tend les travaux de l'UIT est exactement celui qu'il faut adopter pour y parvenir.Dans ses remarques liminaires, le Président du GCR a souligné à raison «*l'urgente nécessité de collaborer à l'échelle mondiale pour assurer une gestion efficace des ressources spectrales. À cet égard, les efforts collectifs déployés pour fonctionner dans le cadre établi par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et en partenariat étroit avec nos chers collègues du Secteur des radiocommunications dans toute sa diversité jouent un rôle de premier plan.**Cette démarche collaborative importante concerne les multiples entités du Secteur des radiocommunications, y compris les commissions d'études et les groupes de travail, étant donné que chacune d'entre elles contribue de manière unique à l'exercice complexe de la gestion du spectre. Parmi ces entités, le GCR joue un rôle de premier plan de par ses travaux, qui sont considérés comme la pierre angulaire de nos efforts collectifs. Dans le cadre des délibérations du GCR, les experts et les parties prenantes se réunissent pour formuler des recommandations et des avis précieux, qui aident le Directeur du Bureau des radiocommunications et son équipe spécialisée à naviguer dans l'océan complexe qu'est la gouvernance du spectre.**Le GCR permet d'associer les compétences spécialisées et l'innovation pour faciliter le dialogue ainsi que la coopération entre les différentes parties prenantes, dans l'objectif commun de faire évoluer les pratiques de gestion du spectre. Alors que nous nous engageons sur la voie de la collaboration, répondons à l'appel à l'action du Président en réaffirmant notre volonté de gérer le spectre efficacement et en adhérant aux principes d'inclusion, de transparence et d'excellence. Ensemble, définissons une voie à suivre qui garantira une distribution et une utilisation équitables des ressources spectrales et, partant, favorisera la connectivité et l'innovation à l'échelle mondiale*». |
| 2 | Adoption de l'ordre du jourDocument [ADM/1](https://www.itu.int/md/R23-RAG-ADM-0001/en) | Le projet d'ordre du jour (Document RAG/ADM/1(Rév.1)) a été adopté sans modification. |
| 3 | Nomination des Vice‑Présidents du GCRDocuments [15](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0015/en) et [4](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0004/en) | Le GCR a pris note de la Contribution RAG/15 de la Fédération de Russie.Le GCR a examiné la liste des candidats aux fonctions de vice-président du Groupe (Document RAG/4). Parmi les candidats figurant sur la liste reproduite dans l'Annexe 1, neuf (issus des Émirats arabes unis, du Brésil, de l'Égypte, du Kenya, de l'Arménie, de la Corée (Rép. de), du Nigéria, du Mexique et de la Chine) ont été nommés conformément à la Résolution 208 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires.Des objections ont été soulevées concernant deux candidats (issus de l'Italie et des États-Unis) ainsi que le candidat de la Fédération de Russie. Dans cette situation, la procédure décrite au Chapitre II des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union a été suivie et les candidats de l'Italie et des États-Unis ont été retenus.La liste des Vice-Présidents du GCR figure dans l'Annexe 1.La déclaration de l'Administration de la Fédération de Russie est reproduite dans l'Annexe 4. |
| 4 | Rapport à la 31ème réunion du Groupe consultatif des radiocommunicationsDocuments [1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0001/en) et [1(Corr.1)](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-r%2Fmd%2F23%2Frag%2Fc%2FR23-RAG-C-0001!R1-C1!MSW-F.docx&wdOrigin=BROWSELINK) | Le GCR a pris note avec satisfaction de la présentation du Rapport du Directeur à la réunion (Document RAG/1(Rév.1)). |
| 5 | Questions relatives à la session de 2023 du ConseilDocuments [1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0001/en) (§ 2.2.3 et 2.2.4) et[5](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0005/en) | Le GCR a pris note des renseignements fournis par le Chef du Département des services spatiaux du BR au sujet des questions relatives au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite. Le GCR a remarqué que le Groupe d'experts sur la Décision 482 avait tenu sa première réunion en janvier 2024, qu'il se réunirait ultérieurement en 2024 et qu'il examinerait les renseignements détaillés qui lui seraient fournis par le BR concernant les activités liées au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite. Le GCR a indiqué que le Groupe tiendrait de nouvelles réunions mais que les résultats de ses travaux ne seraient pas disponibles à temps pour pouvoir figurer dans le rapport intérimaire qu'il soumettrait au Conseil à sa session de 2024.Le GCR a pris note du budget du BR pour 2024-2027, qui a été présenté par le Chef du Département de la gestion des ressources financières et figure au § 2.2.3 du rapport du Directeur. Le GCR a indiqué que le budget avait été approuvé avant la CMR-23 et ne prévoyait aucune ressource pour la mise en œuvre des résultats de cette Conférence. Il estime que l'Union devrait accorder la priorité absolue à la mise en œuvre des résultats de la CMR-23 et souscrit à la demande de financement présentée par le BR dans le Rapport de la Commission de contrôle budgétaire de la CMR-23 (Document [CMR-23/460(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R23-WRC23-C-0460/fr)).Le GCR a examiné le projet de plan opérationnel du BR pour 2025-2028 (Document RAG/5) présenté par M. Jean-Paul Lovato (Chef de la Division du budget et de l'analyse financière). Il a noté que l'UIT avait modifié la procédure de fourniture des renseignements sur la base des observations reçues lors de la 30ème réunion du Groupe.Le GCR a examiné le contenu du § 2.2.4 du Rapport du Directeur concernant l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité et Mme Negar Takesh (Cheffe adjointe du Département des conférences et des publications) a apporté des précisions à ce sujet. Le GCR a salué les progrès réalisés pour fournir des informations sur les pages web de l'UIT et de l'UIT-R dans les six langues de l'Union. Il a fait observer que la traduction automatique était de plus en plus utilisée pour les pages web du BR, comme indiqué dans le Document [RAG/1(Rév.1)(Add.2)](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-r%2Fmd%2F23%2Frag%2Fc%2FR23-RAG-C-0001!A2!MSW-F.docx&wdOrigin=BROWSELINK) et a ensuite demandé au Directeur de présenter aux futures réunions du Groupe un rapport contenant des indicateurs concernant la situation en matière d'utilisation des six langues officielles au sein de l'UIT-R. |

| Point de l'ordre du jour | Objet/Document(s) | Conclusions |
| --- | --- | --- |
| 6 | Résultats de l'AR-23 et de la CMR-23 et mesures prises en conséquenceDocuments [1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0001/en) (§ 3), [8](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0008/en) et [10](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0010/en) | Le GCR a pris note des résultats de l'AR-23 et de la CMR-23, ainsi que des mesures prises en conséquence de ces manifestations.Le GCR a examiné les contributions des États-Unis d'Amérique (Document RAG/8) et de la Fédération de Russie (Document RAG/10), dans lesquelles il est proposé qu'un groupe de travail par correspondance du GCR soit créé pour donner suite à la conclusion ci-après de la quatrième séance plénière de l'AR-23: «*Lors de l'examen des contributions contenant des propositions de modification de la Résolution UIT-R 2-8 durant l'AR-23, il a été convenu qu'il était nécessaire d'évaluer l'efficacité du processus de la RPC. Plusieurs questions qu'il pourrait être judicieux d'examiner dans le futur ont été mises en évidence. Certains participants ont estimé qu'il pourrait être utile d'examiner le mandat de la seconde session de la RPC et sa durée. L'une des solutions proposées consiste à charger l'Équipe de gestion de la RPC d'établir le Rapport final de la RPC sur la base des projets de texte de la RPC soumis par les groupes responsables et de faire de la seconde session un cadre pour l'échange de vues entre les groupes régionaux, en évitant de répéter le rôle des ateliers interrégionaux de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23. Cette approche permettrait aux groupes responsables d'avoir davantage de temps pour mener des études et réduirait les ressources financières requises, aussi bien pour l'UIT que pour les membres participants. D'autres participants se sont dits favorables au maintien de la situation actuelle.*»Après examen des contributions sur ce sujet, le GCR a décidé qu'il serait judicieux de se concentrer dans un premier temps sur les activités et l'organisation de la seconde session de la RPC, afin de recenser les domaines dans lesquelles il convient d'améliorer les procédures pour établir la version finale du Rapport de la RPC. En conséquence, le GCR a décidé de créer un groupe de travail par correspondance qui travaillerait jusqu'à la 32ème réunion du GCR selon le mandat énoncé dans l'Annexe 2 du présent Résumé des conclusions. Il a été noté que les propositions relatives au mandat de ce groupe devraient être examinées avec diligence. Il est prévu qu'à sa 32ème réunion, le GCR, après avoir examiné le rapport d'activité du groupe de travail par correspondance, autorise ce groupe à poursuivre ses activités selon un mandat révisé sur la base des résultats des travaux qu'il aura menés jusqu'alors. |

| Point de l'ordre du jour | Objet/Document(s) | Conclusions |
| --- | --- | --- |
| 7 | Activités des commissions d'étudesDocument [1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0001/en) [(Add.1)](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-r%2Fmd%2F23%2Frag%2Fc%2FR23-RAG-C-0001!A1!MSW-F.docx&wdOrigin=BROWSELINK) | Le GCR a pris note du rapport du Département des commissions d'études de l'UIT-R (Document RAG/1(Rév.1)(Add.1)) et a salué le travail remarquable accompli par le BR dans la planification et la tenue des manifestations de l'UIT-R et en particulier de l'AR-23, de la CMR-23 et de la RPC27-1.Lors de la réunion de 2024 du GCR, la question de savoir s'il y avait lieu de mettre à jour le Manuel de l'UIT sur les satellites a été soulevée. Le GCR a invité la CE 4 de l'UIT-R et les autres commissions d'études de l'UIT-R concernées à examiner la situation et à prendre les mesures qui s'imposaient, en gardant à l'esprit que les travaux des commissions d'études reposaient sur les contributions.Le GCR a fait savoir que le BR était en train de mettre à jour les [Lignes directrices relatives aux méthodes de travail](https://www.itu.int/oth/R0A01000004/fr) de l'Assemblée des radiocommunications, des commissions d'études des radiocommunications et des groupes associés, pour tenir compte de la version la plus récente de la Résolution UIT-R 1-9. Plusieurs observations ont été formulées et le GCR a ensuite indiqué qu'à ce stade, il était considéré que le projet de révision des lignes directrices n'était communiqué qu'à titre d'information.Le Directeur du BR a invité les administrations, les présidents des commissions d'études et toutes les autres parties concernées à faire des suggestions en vue d'améliorer ces lignes directrices.Le GCR a encouragé les administrations à examiner ces lignes directrices et à faire part au Directeur de leurs éventuelles propositions pour les améliorer.Le GCR a examiné les observations et les suggestions relatives au calendrier et aux lieux des réunions de l'UIT-R. Il a recommandé au Directeur du BR de se pencher sur les inquiétudes concernant les difficultés et les problèmes susceptibles de survenir pour les réunions déjà prévues et d'y apporter une réponse (par exemple en prévoyant un service de participation à distance), dans la mesure du possible, en tenant également compte au mieux des circonstances actuelles et des contraintes existantes.En outre, le GCR a suggéré de donner, lors de ses futures réunions, la possibilité aux présidents de toutes les commissions d'études de l'UIT-R de faire un exposé de 10 minutes sur l'avancement des travaux de leurs commissions d'études et sur les éventuelles difficultés rencontrées par celles-ci.Le GCR a été informé que les participants aux réunions des commissions d'études avaient récemment rencontré des difficultés pour accéder à la plate-forme Zoom avec certains équipements d'utilisateurs mobiles. Le GCR encourage le Département des services informatiques à étudier ce problème et à fournir une assistance technique si besoin. |
| 8 | Travaux préparatoires en vue de l'AR-27/la CMR‑27Document [1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R20-RAG-C-0058/en) (§ 5) | Le GCR a pris note avec satisfaction du rapport sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-27. |
| 9 | Activités intersectoriellesDocuments [2](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0002/en), [3](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0003/en), [6](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0006/en), [7](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0007/en), [11](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0011/en) et [INF/2](https://www.itu.int/md/R23-RAG-INF-0002/en) | Le GCR a pris note des deux notes de liaison (Documents RAG/2 et RAG/3) soumises par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT), du Document d'information RAG/INF/2 présenté par le Coordonnateur du GCR sur les thèmes de l'accessibilité et de la durabilité, et de la contribution de la Fédération de Russie (Document RAG/11) sur le thème de la transformation numérique durable. Le GCR a également examiné le rapport du Président du Groupe de coordination intersectorielle (ISCG) (Document RAG/6), qui fournit notamment des informations sur les activités relatives à la transformation numérique durable menées à l'échelle de l'Union. Le GCR est d'avis qu'il s'agit d'une question présentant un intérêt au niveau intersectoriel qu'il conviendrait d'inclure dans le mandat du Groupe ISCG. Le GCR a également demandé au Directeur du BR de recueillir des informations sur les activités des commissions d'études de l'UIT-R sur cette question et de présenter un rapport de synthèse à la prochaine réunion du GCR.Le GCR a pris note avec satisfaction du contenu du Document RAG/INF/2, qui fournit des renseignements sur les travaux relatifs à la transformation numérique durable effectués au sein de la Commission d'études 6 de l'UIT-R. Le GCR a approuvé la note de liaison qui sera envoyée en réponse (Annexe 3 du présent rapport) et a remercié les Rapporteurs du GCNT (M. Sharafat et M. Gemma) et le Coordonnateur du GCR sur les thèmes de l'accessibilité et de la durabilité (M. Quested) pour leurs travaux dans ce domaine.Le GCR a examiné les deux documents soumis par le Groupe de coordination intersectorielle (Documents RAG/6 et RAG/7) ainsi que la contribution de la Fédération de Russie (Document RAG/11) sur la participation du GCR aux activités intersectorielles.Le GCR a pris note avec satisfaction du rapport du Président du Groupe ISCG sur les travaux de ce groupe.Le GCR a appelé les administrations et les Groupe ISCG à poursuivre leurs efforts en vue d'éviter tout chevauchement entre les travaux des différents Secteurs.Il a été indiqué au GCR que la prochaine réunion du Groupe ISCG se tiendrait le 21 mai 2024. Le GCR a nommé ses deux Vice‑Présidents M. Tarcisio Aurélio BAKAUS (Brésil) et M. Wako GABABO (Kenya) pour représenter le Secteur auprès du Groupe ISCG pendant ce cycle. Il a également reconduit M. Andy Quested (UER) dans ses fonctions de Coordonnateur du GCR sur les thèmes de l'accessibilité et de la durabilité. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Point de l'ordre du jour | Objet/Document(s) | Conclusions |
| 10 | Système d'information du BR Documents [1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0001/en) (§ 7), [9](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0009/en) et [13](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0013/en) | Le GCR a exprimé sa profonde satisfaction pour les travaux accomplis par le BR en ce qui concerne l'élaboration et le perfectionnement des systèmes d'information pour les services de Terre et les services spatiaux. Il a également remercié le BR d'avoir donné aux délégués à l'AR-23/la CMR-23 un accès gratuit à l'outil de navigation dans le RR et à l'outil relatif au Tableau d'attribution des bandes de fréquences de l'Article **5** du Règlement des radiocommunications, lesquels leur ont été d'une grande utilité pour mener à bien leurs travaux durant la Conférence. Le GCR a examiné la contribution du Brésil (Document RAG/9) dans laquelle il est demandé de porter de 1 à 10 le nombre d'utilisateurs autorisés à accéder gratuitement à la plate-forme en ligne de la Circulaire internationale d'information sur les fréquences du BR (BR IFIC). Bien que cette proposition ait été favorablement accueillie, il a été conclu que cette question relevait de la compétence du Conseil de l'UIT en raison des incidences financières qu'elle pourrait avoir. Il a également été noté que les administrations ont besoin des renseignements publiés dans la BRIFIC pour pouvoir respecter les dispositions du Règlement des radiocommunications et estiment donc que ces renseignements devraient être mis à leur disposition gratuitement.Le GCR a pris note des propositions formulées par le Japon (Document RAG/13) en vue d'apporter certaines améliorations aux plates-formes logicielles «eCommunications» et «eSubmissions». Plusieurs administrations ont appuyé les propositions visant à intégrer ces deux systèmes et à développer des applications en ligne du logiciel du BR pour les services spatiaux. Le GCR a en outre exprimé sa sincère gratitude à l'Administration du Japon pour les contributions importantes qu'elle apporte de façon suivie, depuis 2017, en vue de la mise en œuvre de la Résolution **908**. Il s'est également félicité de l'appui constant fourni par le Japon, sur le double plan des ressources financières et humaines, afin de poursuivre ce projet dans le cadre de la Résolution **55**, qui a été adoptée par la CMR-23.Le Directeur du BR a lui aussi remercié le Japon pour l'appui qu'il apporte depuis longtemps à l'élaboration des systèmes informatiques du BR pour les services de Terre et les services spatiaux et pour avoir encouragé d'autres administrations à faire de même. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Point de l'ordre du jour | Objet/Document(s) | Conclusions |
| 11 | Sensibilisation des membresDocuments [1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0001/en) (§ 8) et [12](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0012/en) | Le GCR a remercié le BR pour les efforts déployés en matière de renforcement des capacités dans le cadre de séminaires mondiaux et régionaux des radiocommunications. Le GCR a fait observer que ces séminaires sont animés par des experts du BR et comprennent une formation pratique, et encourage le BR à continuer de développer, dans la mesure du possible, ces activités importantes et utiles pour les membres.Le GCR a examiné favorablement le Document RAG/12 sur la nécessité d'organiser des séminaires, des ateliers ou des activités de formation sur les aspects techniques et réglementaires des constellations de satellites de communication non OSG. Outre la révision des programmes des séminaires régionaux et mondiaux des radiocommunications pour traiter spécifiquement des questions techniques et réglementaires liées aux constellations de satellites non OSG, l'UIT a été encouragée à envisager d'autres méthodes de diffusion de l'information, notamment l'organisation d'ateliers associés aux réunions des commissions d'études de l'UIT‑R compétentes. Le GCR a également recommandé d'organiser des manifestations coordonnées conjointement par l'UIT-R et l'UIT‑D sur cette question qui revêt une grande importance. |
| 12 | DiversDocument [14](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0014/en) | Le GCR a reçu une contribution (Document RAG/14) relative à l'élaboration d'une marche à suivre détaillée (par exemple, sous la forme de lignes directrices ou d'un manuel) qui permettrait de recenser les bonnes pratiques, d'harmoniser les procédures administratives et techniques et les prescriptions réglementaires, afin de promouvoir la cohérence des pratiques de gestion du spectre pour les services aéronautiques et maritimes entre les différentes régions et administrations qui appliquent les traités, règlements, procédures et normes établis.À cet égard, le GCR a recommandé au BR d'étudier les différents moyens de promouvoir une collaboration plus poussée avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI), afin de répondre efficacement aux préoccupations exprimées dans le Document RAG/14, selon qu'il conviendra. Le GCR a également tenu compte du fait que ce type de marche à suivre (par exemple, sous la forme de lignes directrices ou d'un manuel) pourrait être développée par divers moyens, notamment dans le cadre des travaux menés par la Commission d'études 5 de l'UIT-R. Le GCR encourage les administrations à envisager de promouvoir cette initiative directement auprès de l'OACI, de l'OMI et de la Commission d'études 5 de l'UIT-R. |
| 13 | Date de la prochaine réunion | 14-17 avril 2025 |

Annexe 1 – Liste des vice-présidents du GCR

Annexe 2 – Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC)

Annexe 3 – Note de liaison envoyée en réponse au GCNT

Annexe 4 – Déclaration de l'Administration de la Fédération de Russie

ANNEXE 1

VICE-PRÉSIDENTS DU GCR POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)

|  |  |
| --- | --- |
| Nom | Pays/Organisation |
| S. Al Balooshi | Émirats arabes unis |
| T.A. Bakaus | Brésil |
| M.A. El-Bashary | Égypte |
| W. Gababo | Kenya |
| S. Harutunyan | Arménie |
| L.L. La Franceschina | Italie |
| J. Lim | Corée (Rép. de) |
| A. Oshadami | Nigeria  |
| B. Patten | États-Unis |
| T.R. Vieyra Mejía | Mexique |
| Y. Xie | Chine |

ANNEXE 2

Projet de mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'amélioration
du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC)

Le Groupe de travail par correspondance du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) est chargé d'étudier les améliorations qui pourraient être apportées au processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC), conformément au mandat suivant:

– Procéder à un examen approfondi de la seconde session de la RPC, afin de déterminer les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées aux procédures relatives à la préparation du rapport de la RPC.

Le Groupe de travail par correspondance entamera ses travaux immédiatement après la 31ème réunion du GCR et a pour objectif de soumettre un rapport exhaustif d'ici à la 32ème réunion du GCR. Dans un souci d'efficacité et d'inclusivité, il conviendra de mener les travaux essentiellement par correspondance, conformément aux § A1.3.2.9 et A.1.3.2.10 de la Résolution UIT-R 1-9.

Le Groupe de travail par correspondance est présidé par M. Fahad ALGHAMDI (courriel: fabghamdi@citc.gov.sa), qui coordonnera les activités et assurera la communication et la soumission en temps opportun du rapport du groupe, 45 jours avant la 32ème réunion du GCR.

D'autres informations utiles pour les travaux de ce Groupe de travail par correspondance seront publiées sur la page web du GCR.

ANNEXE 3

|  |  |
| --- | --- |
| **Commissions d'études des radiocommunications** | Logo  Description automatically generated |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG/TEMP/4** |
| **27 mars 2024** |
| **Original: anglais uniquement** |
| Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) |
| NOTE DE LIAISON ENVOYÉE EN RÉPONSE AU GCNT |
| **Activités et études sur la transformation numérique durable** |

Le GCR remercie le GCNT pour les informations transmises concernant les activités du Groupe du Rapporteur sur la transformation numérique durable (RG-DT). Lors de sa 31ème réunion, le GCR est convenu que le Groupe de coordination intersectorielle (ISCG) était le mieux placé pour échanger des informations sur ce sujet. Le GCR attend avec intérêt de poursuivre sa collaboration sur cette question dans le cadre des activités du Groupe ISCG.

|  |  |
| --- | --- |
| **Statut:** Pour information |  |
| **Contact:** M. Andy Quested (EBU) | **Courriel:** andy.quested@outlook.com |

ANNEXE 4

Déclaration de la Fédération de Russie à la 31ème réunion du GCR concernant
le point 3 de l'ordre du jour – Nomination des vice-présidents du GCR

 En ce qui concerne les résultats de l'examen du point 3 de l'ordre du jour de la 31ème réunion du GCR – «Nomination des vice-présidents du GCR», la Fédération de Russie désapprouve catégoriquement la procédure suivie pour la nomination de certains candidats désignés par les États Membres de l'UIT.

 La Fédération de Russie attire l'attention sur le fait que la procédure à suivre pour la nomination des présidents et vice-présidents des groupes consultatifs, des commissions d'études et des autres groupes des Secteurs de l'UIT est définie et prescrite dans l'Annexe 1 de la Résolution 208 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires (PP).

 Les participants à la réunion ont été mêlés à des discussions motivées par des considérations politiques qui ne relevaient pas du mandat de l'Union et, dans ce contexte, la procédure susmentionnée a été ignorée et une procédure de nomination sans fondement juridique a été appliquée en vue de nommer certains candidats. À la 31ème réunion du GCR, le Conseiller juridique de l'UIT a confirmé qu'il n'y avait pas, dans les textes fondamentaux de l'UIT, de procédure de nomination des vice-présidents des groupes consultatifs, des commissions d'études et des autres groupes des Secteurs autre que celle décrite dans l'Annexe 1 de la Résolution 208 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP.

 Même si aucune objection n'a été soulevée quant au fait que tous les candidats remplissaient les conditions requises pour les postes de vice-présidents conformément à la Résolution 208 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP, trois candidats ont été soumis à un vote compte tenu de leur nationalité, ainsi que de leur affiliation à un pays considéré par certaines délégations comme étant engagé dans un conflit armé. Les résultats du vote ont révélé qu'au moins trois États Membres de l'UIT ayant le droit de vote et présents à la 31ème réunion du GCR se sont opposés à la nomination des trois candidats proposés par l'Italie, les États-Unis et la Fédération de Russie. Malgré les résultats du vote, le Président du GCR 31 a annoncé la décision selon laquelle les candidats de l'Italie et des États-Unis sont nommés aux postes de vice-présidents du GCR, mais le candidat de la Fédération de Russie ne l'est pas.

 Cette décision est contraire à la Résolution UIT-R 52-1, selon laquelle les décisions prises par le GCR doivent être prises sans opposition d'aucun État Membre (voir le point 2 du *décide* de la Résolution UIT-R 52-1). En outre, la discrimination à l'égard d'un candidat sur la base de sa nationalité ainsi que de son affiliation à un pays va à l'encontre de l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 10 décembre 1948).

 À cet égard, la Fédération de Russie ne reconnaît pas la décision du GCR-31 concernant le point 3 de l'ordre du jour et ne considère pas que des candidats, pour lesquels aucun consensus ne s'est dégagé, ont été nommés aux postes de vice-présidents, et fera tout son possible pour rétablir la nomination des vice-présidents du GCR conformément aux dispositions de la Résolution 52‑1 de l'UIT-R et de la Résolution 208 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP.

 La Fédération de Russie se réserve le droit de soulever la question de la responsabilité de l'UIT en cas de violation des droits de ses États Membres ainsi que des normes et principes du droit international.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_